

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2023\_091**

**PROJET ÉCOSYSTÈMES LOCAUX DE SANTÉ**

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 décembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	30	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES DEUX TIERS</b>
Pour : 39
Contre : 1
Abstention : 2

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET  
Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Christian GUESDON  
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD  
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON  
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD  
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD  
Cyrille ROSELO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE  
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN  
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL  
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 5 octobre 2023 est adopté à l'unanimité*

**DEL2023\_091 : PROJET ÉCOSYSTÈMES LOCAUX DE SANTÉ**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la communauté de communes Seulles Terre et Mer et les définitions d'intérêts communautaire.
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 30 novembre 2023,
- Entendu la présentation de Monsieur Victor DEVERRE, président de l'association Ecosystèmes Locaux de Santé France et de Monsieur Vincent FOUQUES DU PARC, médecin généraliste et vice-président de l'association.

Considérant que les finalités du programme Ecosystèmes Locaux de Santé (ELS) sont de :

- Impliquer davantage la société civile au sens large du terme (élus, collectivités territoriales, associations, bénévoles, familles, citoyens)
- Développer la responsabilité populationnelle sur la santé (sensibiliser et éduquer le citoyen à ses droits mais aussi à ses devoirs pour le responsabiliser et permettre à la personne de s'impliquer davantage)
- Renforcer les démarches de prévention primaire (actions sur les causes de maladie et développement du bénévolat).

Considérant qu'il est proposé que Seulles Terre et Mer devienne un territoire d'expérimentation et de développement du concept ELS, qui pourra ensuite être applicable à d'autres territoires.

Considérant qu'un COPIL sera créé et composé notamment de représentants de Seulles Terre et Mer, de l'association ELS France, de la CPAM ; de l'ARS, du CLIC du Bessin, de la CPTS du Bessin...

Considérant qu'un partenariat est envisagé avec France Bénévolat et AE 14 (Animation Emploi Calvados) pour favoriser la dynamique du bénévolat.

Considérant qu'afin de s'engager dans cette démarche, il est nécessaire que la communauté de communes modifie l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » pour intégrer la participation au programme Ecosystèmes Locaux de Santé aux côtés de l'association ELS France.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ ABSOLUE DES DEUX TIERS DE 39 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :**

**MODIFIE** l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » pour que Seulles Terre et Mer devienne territoire d'accueil d'un programme Ecosystèmes Locaux de Santé.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association ELS France ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT  
JERRY OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN